

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non. J'ai la parole au sujet d'un rappel au Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je rappelle au député que nous étudions maintenant une question de privilège soulevée par le député de Saint-Boniface (M. Guay).

M. Turner (Ottawa-Carleton): L'opinion du député du Yukon (M. Nielsen) sur ce sujet est bien connue. Nous avons déjà discuté de cette question en présence d'Orateurs précédents. Je demande à Votre Honneur qu'il permette à la Chambre de délibérer sur cette question et qu'il rende une décision à une autre occasion. Cette question pourra ainsi être ventilée comme il se doit parce qu'elle concerne les droits des députés qui, bien qu'ils soient nommés secrétaires parlementaires, n'ont aucune fonction dans le ministère, ne prêtent pas serment et ne sont responsables que devant leur ministre et le premier ministre. La tradition de la Chambre leur a toujours permis de poser des questions aux autres ministres depuis douze ans.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Plus tôt aujourd'hui, Votre Honneur a eu l'occasion de prendre à l'égard de questions supplémentaires des décisions qui n'ont pas plu à certains députés, mais c'étaient des décisions de la présidence et nous les avons acceptées. Si chaque député était libre de défier Votre Honneur chaque fois qu'il se sent lésé, le chaos règnerait assurément à la Chambre.

Je suis étonné de la réaction du président du Conseil privé (M. Sharp) et du ministre des Finances (M. Turner), qui ne manquent pourtant pas d'expérience et qui savent que de temps à autre, les députés de l'opposition ont contesté, parfois avec succès, le droit des secrétaires parlementaires de poser des questions. Votre Honneur, nous a exposé ses convictions personnelles sur la latitude que la Chambre donne à la présidence pour juger de certaines situations. Votre Honneur a exercé cette latitude de diverses façons. Vous avez jugé bon, avec raison selon moi et de nombreux députés, d'exercer cette latitude en ne reconnaissant pas aux secrétaires parlementaires le droit de poser des questions. D'excellents motifs appuient cette position.

L'intérêt de la Chambre commande que le ministre des Finances et tous les ministériels s'inclinent devant cette décision et l'on pourra revenir sur la question si, plus tard au cours de la présente session ou d'une autre, il y a un débat sur le Règlement. Votre Honneur a cependant rendu sa décision; nous l'acceptons, que le gouvernement en fasse autant.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances (M. Turner) dit avec raison qu'il est ici depuis 13 ans. J'y suis depuis aussi longtemps que lui.

Privilège—M. J.-P. Guay

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, en effet.

M. Diefenbaker: C'est la première fois depuis le fameux débat sur le pipe-line que j'assiste... le premier ministre (M. Trudeau) rit. Il a fait plus que quiconque pour détruire le Parlement.

Des voix: Bravo!

● (1520)

M. Diefenbaker: J'ai été témoin de ce qui s'est passé en 1956, quand des ministres, mécontents des décisions rendues, ont décidé de les renverser. Je ne l'ai pas oublié, même s'il y a plus de 18 ans de cela. Monsieur, vous avez rendu une décision. Nous ne serons pas toujours d'accord avec ce que vous déciderez, mais votre autorité ne peut être contestée à la Chambre...

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: ... ni de façon directe, par un vote, ni indirectement, par des ministres essayant de modifier une décision rendue.

J'ajouterai ceci. J'ai vu bien des Orateurs se succéder. Vous avez accompli votre tâche d'une façon qui vous fait honneur ainsi qu'au parlement, et je suis profondément choqué par l'attitude de ministres de la Couronne, attitude stimulée et favorisée par un premier ministre qui devrait soutenir le parlement. La décision est prise, nous devons nous y tenir. En aucun cas, monsieur l'Orateur, vous ne devriez vous laisser mener par un gouvernement qui, non content d'être majoritaire, veut avoir le contrôle sur vous.

Des voix: Bravo!

M. Norman A. Cafik (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, j'interviens sur cette question parce qu'elle est fondamentale. Elle concerne les droits et privilèges d'un certain groupe de personnes à la Chambre. Il me semble que toute décision interdisant à un secrétaire parlementaire de poser des questions à la Chambre équivaudrait à donner à celui-ci un rôle de second ordre. Nous avons des électeurs à représenter, et j'estime que tous les députés, y compris ceux de l'autre côté, devraient respecter les secrétaires parlementaires qui s'efforcent, tout comme eux, d'accomplir leur devoir envers leurs commettants.

Je tiens également à dire que j'ai bien du mal à trouver, dans les règles de procédure de la Chambre, une disposition qui interdise à un secrétaire parlementaire de poser des questions.

Une voix: M. l'Orateur a rendu sa décision.

M. Cafik: Je pense que M. l'Orateur peut se tirer d'affaire tout seul.

Des voix: Asseyez-vous.